

Garage du Vexin: une exploitation sauvée de justesse suite à un sinistre incendie

"Je peux dire que sans l'intervention de mon expert d'assuré, aujourd'hui je n'aurais plus rien"
Laurent Tesson, propriétaire du Garage du Vexin

Un incendie, 500 000 euros de dommages: une perte d'exploitation en jeu

En décembre 2007, une intervention de GrDF sur une conduite de gaz devant le Garage du Vexin tourne mal. L'établissement entier part dans un incendie. Laurent Tesson, à la tête de l'affaire depuis six mois, se souvient: *"Tout mon commerce a disparu, avec tout le matériel. Les dommages s'élevaient à environ 500 000 euros. Dans un moment pareil on ne sait plus quoi penser, il est difficile de réagir, surtout quand on ne s'y connaît pas".*

Le soir même du sinistre, plusieurs 'rabatteurs' d'experts d'assurés viennent le solliciter. *"J'ai ressenti leur insistance comme une véritable agression. Je n'étais pas disponible pour les écouter, je n'ai pas donné suite".* Pendant un an Laurent Tesson va batailler seul pour obtenir l'indemnisation incendie de sa compagnie d'assurance. Cette dernière lui verse rapidement une avance de 5000 euros, puis l'oblige à des relances incessantes pour obtenir au compte-gouttes le reste de son dû au titre de son assurance multirisque professionnelle. De plus, celle-ci n'assure sa perte d'exploitation que sur un an. Son avocat, peu spécialisé dans le domaine du sinistre incendie, ne lui est pas d'une grande aide pour éviter de mettre la clé sous la porte.

Antéac: l'expert d'assuré du dernier recours

Au bout d'un an, l'expert comptable de Laurent Tesson lui parle d'Anteac, cabinet d'expert d'assuré. La nouvelle avocate qui a pris en charge son dossier lui confirme la nécessité de faire entrer en scène un expert en assurances, mais côté sinistré. Sur ces recommandations de confiance, Laurent Tesson charge Dominique Pérot de son dossier. *"L'approche de Dominique Pérot n'avait rien à voir avec ce que j'avais vu le soir du sinistre incendie. Il a accepté de reprendre mon dossier qui semblait voué à l'échec, un sacré pari. Je peux dire que sans son intervention, aujourd'hui je n'aurais plus rien".*

Un travail d'équipe se met alors en place entre Antéac, l'expert comptable et l'avocate de Laurent Tesson. La situation reste d'autant plus urgente qu'il a relancé un nouveau garage deux mois après le sinistre. Grâce à Dominique Pérot, tous les calculs relatifs à l'indemnisation de la compagnie d'assurance sont remis à plat. De quoi valider que son contrat d'assurance a finalement été respecté, tout en révélant de nombreuses insuffisances de couverture, en perte d'exploitation notamment.

Retour à l'équilibre grâce à une nouvelle indemnisation du tiers responsable

Antéac s'est ensuite attelé à des négociations avec GrDF, tiers responsable, pour réclamer les découverts d'assurance. *"Dominique Pérot n'a pas lâché le morceau, il a su soulever les points nécessaires pour obtenir une indemnisation de GrDF. Ce qu'il a négocié, ajouté à l'indemnisation de ma propre assurance, m'a permis d'équilibrer mes pertes. A une semaine près, mon nouveau garage a été sauvé, alors que plus aucune banque ne me suivait".* Antéac a ainsi obtenu 82% de sa demande initiale, soit 78% d'indemnisation supplémentaire par rapport à l'indemnisation initiale.

Depuis juin 2012, après quatre ans et demi de bataille, Laurent Tesson voit de nouveau l'avenir s'éclaircir. Il conclut *"En ouvrant un nouveau garage, j'ai fait une énorme prise de risque. Sans le soutien d'Antéac, de mon expert comptable et de mon avocate, je n'y serais pas arrivé. Dominique Pérot a réalisé un énorme travail. Si j'avais su, je lui aurais tout de suite confié le dossier pour gagner du temps. Je le recommande sans hésiter".*

expert Sinistre Incendie, Perte d'exploitation, Expert d'assuré incendie



Témoignage recueilli par Isabelle Grégorat <http://www.par-ecrit.com/>